

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents et représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 1
Date de la convocation : 10 septembre 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEIZE SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Roger VIARSAC - Mme Monique
BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marylin FLAMAIN
Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST -
M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline
LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoirs :

M. Christian CARRERE, pouvoir à Mme Aurélie LOUPIAS
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS

Absent non excusé : M. Thierry TATONI

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2026 - 09 - 112 / AFFAIRES FINANCIERES
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA HALLE COUVERTE
ÉTUDES PRÉALABLES ET MAÎTRISE D'ŒUVRE
Approbation du plan de financement

RAPPORTEUSE : Madame Aurélie LOUPIAS

OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du Centre-Ville et d'adaptation des espaces publics aux effets du changement climatique, la Commune de NYONS souhaite engager les études préalables à la création d'une halle couverte d'environ 250 m² sur le Square CHALVET.

Ce futur équipement permettra de renforcer l'attractivité du marché hebdomadaire, de soutenir les producteurs locaux, d'améliorer le confort des usagers face aux épisodes de fortes chaleurs et aux intempéries, et d'offrir un espace polyvalent destiné à accueillir des manifestations commerciales, associatives, culturelles et festives.

Cette opération s'inscrit pleinement dans les orientations de la Charte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ainsi que dans les objectifs de revitalisation du Centre-Ville poursuivis par la Commune, notamment dans le cadre du Programme « Petites Villes de Demain ».

Afin de définir précisément les caractéristiques techniques, architecturales, environnementales et financières de cet équipement, la Commune souhaite lancer une étude de faisabilité et les missions de maîtrise d'œuvre correspondantes.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 60 000 € HT, réparti comme suit :

- Études préalables et maîtrise d'œuvre : 60 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

COUT	FINANCEMENT
• <u>Études préalables et maîtrise d'œuvre</u> : Études préalables & Maîtrise d'œuvre :60 000 €	• Région/AMI :48 000 € • Autofinancement communal :12 000 €
TOTAL :60 000 €	TOTAL :60 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 25

CONTRE : 0

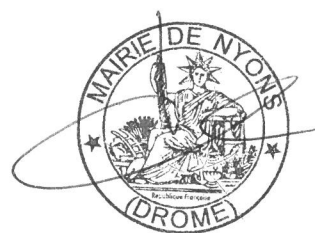
ABSTENTION : 3 (M. NELLO - Mme LAMY - M. DUSAUGEY)

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- D'APPROUVER cette demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « *Qualité des villages et des espaces agricoles et naturels* » auprès des services de la Région.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Christian TEULADE
Maire de NYONS





Contrat de Parc avec La Région Auvergne- Rhône-Alpes Année 2026

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 026-212602205-20260916-DEL2026_09_112-DE



1. IDENTIFICATION DE L'OPERATION

Mesure : AMI « Qualité des villages et des espaces agricoles et naturels »

Référence Charte : Charte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Année : 2026

Libellé de l'opération : Création d'une halle couverte en centre-ville

2. INFORMATION SUR L'OPERATION

Contexte de l'opération

La création d'une halle couverte répond à un enjeu d'adaptation au changement climatique et de dynamisation de la vie locale. L'évolution du climat impose un réaménagement des espaces consacrés à la vie locale pour accorder un abri protecteur lors des pics de chaleur ou des intempéries. Dans cette perspective, la halle pourrait devenir une véritable réponse à la transformation du climat. L'économie locale et les producteurs locaux pourraient également être impactés positivement par ce projet avec le soutien actif de la halle à la culture et aux produits locaux.

Objectifs de l'opération

L'objectif principal de l'édification d'une halle couverte est de renforcer l'attractivité du marché et du centre-ville en s'adaptant aux aléas climatiques et notamment aux fortes chaleurs d'été mais aussi aux intempéries du reste de l'année. Cette halle serait située sur l'actuel square Chalvet, au cœur névralgique de Nyons, et couvrirait une zone d'environ 250m²

Les caractéristiques techniques de cette construction (matériaux utilisés, dimensionnement, gestion des eaux de pluie, énergie...) ainsi que son implantation restent à préciser l'occasion d'une étude technico-économique que la commune souhaite lancer prochainement

La halle couverte permettra de dynamiser la cohésion sociale et la vie locale en favorisant les rencontres intergénérationnelles et le tourisme à travers des événements culturels, associatifs et festifs.

Enfin, la halle couverte concrétisera le soutien de la municipalité à l'agriculture et à la valorisation des produits locaux.

Une autre vie s'invente ici



59 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Parc naturel régional des baronnies provençales • 575 route de Nyons • 26510 • SAHUNE • smbp@baronnies-provencales.fr • www.baronnies-provencales.fr

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme, Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Carnargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Description de l'opération

L'opération consiste en la construction d'une halle couverte et ouverte d'une superficie totale de 250 m². Elle sera située sur le square Chalvet et est conçue pour accueillir les marchés locaux et autres événements associatifs et festifs de la commune.

Voici une projection, réalisée avec l'IA de l'attendu du projet :

Square Chalvet aujourd'hui



Square Chalvet avec la Halle couverte



Livrables attendus

- Une halle couverte de 250m² construite et finalisée
- Réaménagements des circulations du square Chalvet

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Démarrage des études en 2028 pour un début des travaux courant 2029. Fin des travaux envisagés à l'automne 2029.

3. CRITERES D'EVALUATION DE L'OPERATION

Indicateurs de réalisation

Réception des travaux

Indicateurs de résultat

Nombre de producteurs locaux et commerçants installés régulièrement sous la halle.
Nombre de manifestations commerciales et culturelles organisées.
Fréquentation retours des usagers (commerçants, habitants et touristes).

4. INFORMATION SUR LE BENEFICIAIRE

Nom du bénéficiaire (MO) : Mairie de Nyons
Détail du bénéficiaire (adresse) : Place Buffaven
Fonctionnement / Investissement : Investissement
Situation TVA : HT
Référent·e·s :
Olivier MORIN - Tél 0475265011 o.morin@nyons.com
et/ou
Marylin BELIN - Tél 0475262612 m.belin@nyons.com

5. DATES DE L'OPERATION

Date prévisionnelle de début de réalisation : Mai 2028.
Date prévisionnelle de fin de réalisation : Octobre 2029.

6. PIECES CONSTITUTIVES

Délibération n°
Calendrier prévisionnel de l'opération :

7. DEPENSES

Descriptif	Montant HT
Etudes préalables et maîtrise d'œuvre	60 000 € HT
TOTAL HT	60 000 € HT

RECETTES

Financeurs	Taux	Montants
Région/AMI	80%	48 000 € HT
Autofinancement communal	20%	12 000 € HT

Plan de financement prévisionnel et justification des demandes de subvention :

La commune de Nyons porte un projet de création d'une halle couverte d'environ 250 m² sur un secteur à définir au cœur du centre-ville. Cet équipement répond à un besoin identifié de protection du marché

face aux aléas climatiques, tout en renforçant l'attractivité commerciale, touristique et sociale de la commune.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **60 000 € HT** et correspond aux frais d'études du projet.

Afin de limiter le recours à l'autofinancement communal et de garantir la réalisation de cet équipement structurant, la commune sollicite le concours financier de la région via l'appel à projet du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Cette halle couverte constitue un investissement pérenne au service des habitants, des commerçants, des producteurs et des visiteurs. Elle permettra d'assurer la continuité du marché quelles que soient les conditions météorologiques, de développer les circuits courts, de favoriser les rencontres et animations tout au long de l'année et de conforter le rôle du centre-ville de Nyons comme pôle économique, commercial et touristique du territoire.

Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation du centre-ville, d'adaptation aux effets du changement climatique et de développement durable, en proposant un équipement public multifonctionnel répondant aux besoins actuels et futurs de la population.

Il convient également de faire le lien avec le dispositif **Petite Ville de Demain**. Ce projet de halle couverte s'inscrit en effet particulièrement bien dans les objectifs de revitalisation du centre-ville du contrat PVD.